MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU BUDGET

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ARRETE N° 8 8 8 2 /MEFB-CAB

portant agrément de madame Aïssata MOUSSA en qualité de directrice générale de la société assurances générales du Congo vie

Le ministre de l'économie des finances et du budget,

Vu la Constitution ;
Vu le traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains ;
Vu le décret n°2003-101 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
Vu le décret n° 2007-285 du 31 mai 2007 portant nomination d'un ministre et fixant la composition du Gouvernement ;
Vu la lettre du ministre de l'économie des finances et du budget n°0859/MEFB/CAB du 17 août 2006 sollicitant l'avis de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances;
Vu l'avis favorable n°000125/L/CIMA/CRCA/PDT/2007 de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances du 05 juillet 2007 relatif à la demande d'agrément de la société Assurances Générales du Congo Vie, en qualité de société d'assurance vie.

ARRÊTE :

Article premier : Madame Aïssata MOUSSA est agréée en qualité de directrice générale de la société assurances générales du Congo vie.

Article 2 : Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville le, 29 décembre 2007

Pacifique ISSOÏBEKA